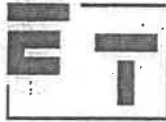




N° 234-INSP.



ELECTRO-TEST

V.Z.W. ASBL

Kerkstraat 33 - 1820 Melsbroek

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder :

Gestionnaire de réseau de distribution :

Nr teller :

N° comp :

Verslag van onderzoek :

Rapport de contrôle :

NOV/28/16

EAN code

Aard onderzoek	AREI 86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	276bis	276	TT	TN	IT	Voorsch. netbeheerder
Genre de contrôle :	RGIE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Prescription du gest. de réseau de distr. <input checked="" type="radio"/>

Plaats van het onderzoek

Lieu du contrôle :

Eigenaar

Propriétaire :

Adres

Adresse :

Installateur :

Datum van het onderzoek

Date du contrôle :

BTW / TVA :

Ik. / C.I. :

Inspecteur :

Onderzoek / Contrôle :

Woning / maison  Appart.

Spanning

Meter / bord verbinding

Max. beveiliging

Aardelektrode

Isolatie

Aantal verdeelborden

Differentieelschakelaars			Aantal eindstroombanen				AREI / RGIE			
Interrupteurs différentiels			Nombre des circuits terminaux :							
In (A)	Δ In (mA)	type	Test	Δ In	2,5 Δ In	270	271	271 bis	278	
40A	30mA	A	OK	OK	OK	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
40A	30mA	A	OK	OK	OK	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
40A	30mA	A	OK	OK	OK	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Visueel nazicht : algemeen : OK NOK direkte aanraking : OK NOK

Indirecte aanraking : OK NOK

Aansluitingen : OK NOK

Potentiaalvereffeningen : OK NOK

Inbreuken / Infractions :

VISUM :

Opmerkingen / Remarques :

Datum / date :

Besluit / Conclusion

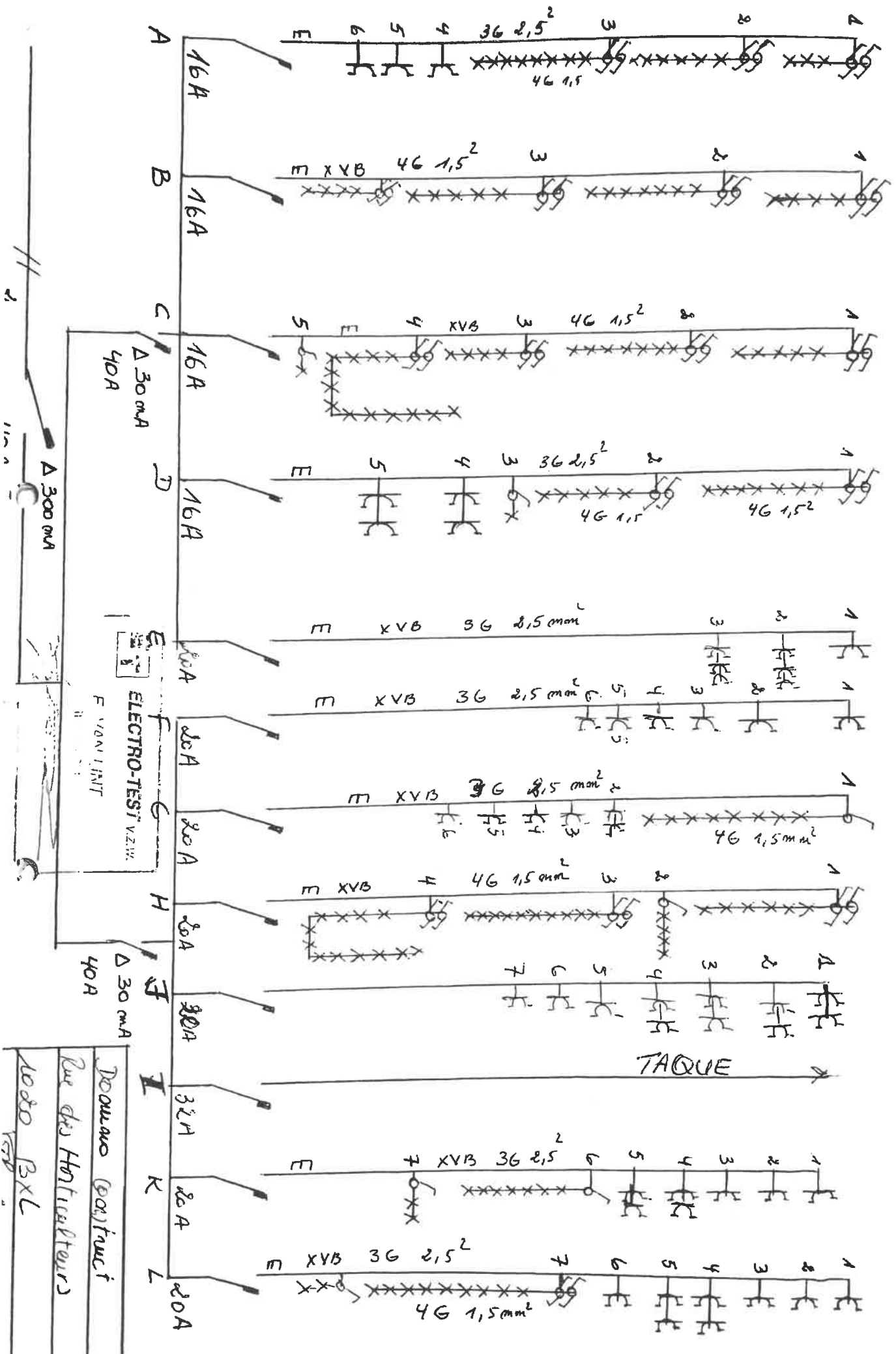
De installatie is niet conform met het AREI en mag niet tijdelijk in dienst gesteld worden.

Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

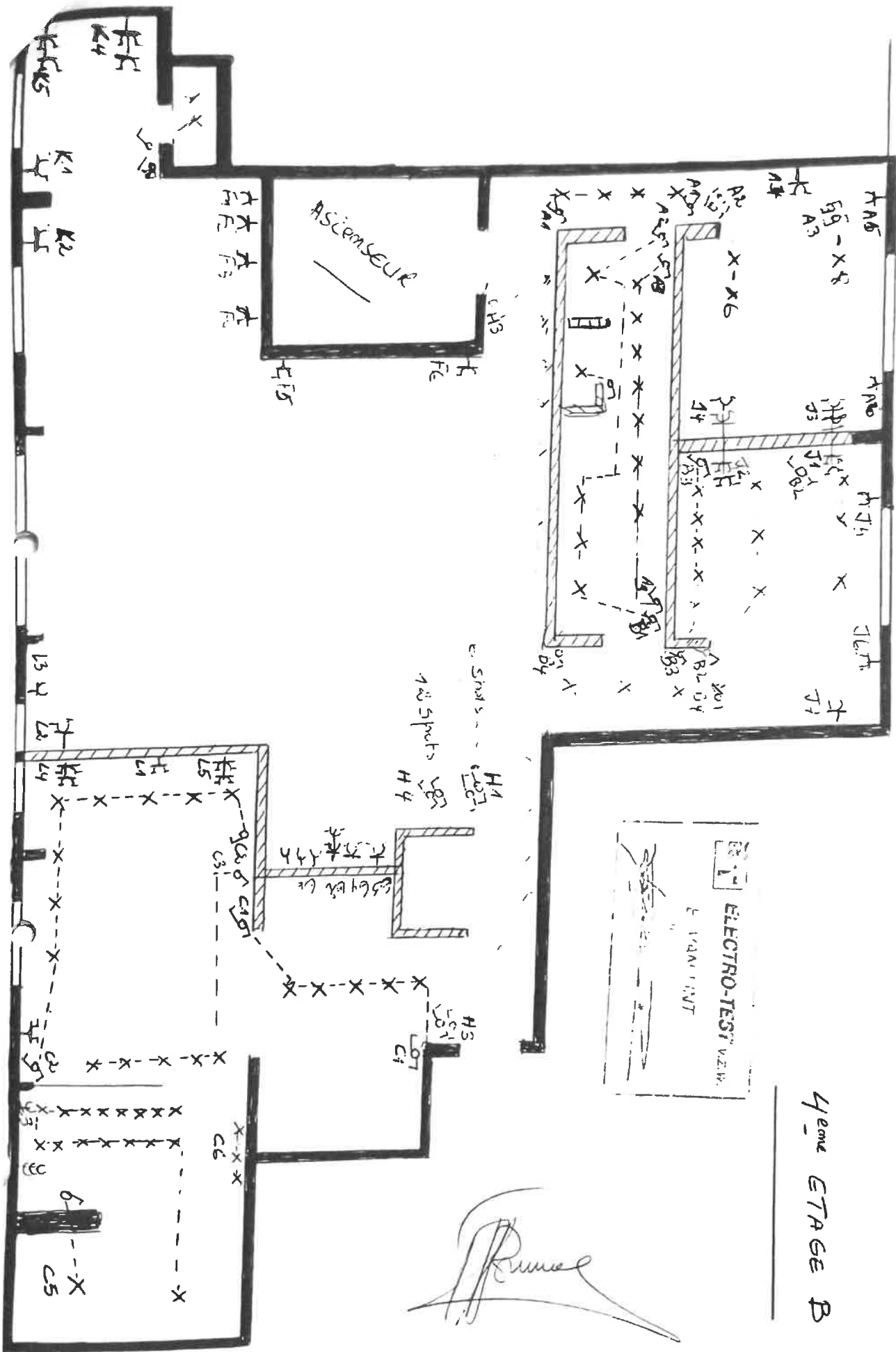
Het controlebezoek voorzien door art. 276bis van het A.R.E.I. moet plaats hebben uiterlijk 18 maanden na de datum van de verkoopakte.

NOTE : a) l'obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; b) l'obligation de renseigner dans le dossier route modification intervenue dans l'installation électrique; c) l'obligation d'aviser immédiatement le S.F. n°91 l'énergie dans son attributions, de tout accident survenu aux personnes et/ou, directionnels ou indirectement, la présence d'électricité; d) l'obligation de contrôler les installations électriques en présence d'infractions constatées au moment de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé de l'in de valider la disparition des infractions en terme de délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de la visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapp. EIS/EI1.1.04



Decoupage (par) franc i  
 Rue des Horizontalteurs  
 10030 BXL



4ème ETAGE B

*Rune*



A 037918

# RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

**Nom installateur :** \_\_\_\_\_  
**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Organisme de contrôle :** 1344 219674 **Inspecteur :** 1344 219674  
**Référence :** \_\_\_\_\_ **Tel :** \_\_\_\_\_

**Installation contrôlée : Adresse :** 46 Rue Copernic Prépalet 9  
1050154  
 Date du contrôle: 13/5/2009 L'habitant est :  propriétaire  locataire  
 L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 »:  est présente  n'est pas présente

**Caractéristiques de l'installation :**

**Compteur :** Classe  $Q_{max}$  : 6 m³/h Fabricant: ELSTER N°: 25792138 Index: 6  
 Pression de service de l'installation intérieure: 25 mbar

Appareils d'utilisation	Type	Marque	Puissance nominale
1	<u>Structure Type</u>	<u>Chaffoteaux</u>	<u>3000 W</u>
2	<u>g</u>	<u>g</u>	<u>g</u>
3	<u>g</u>	<u>g</u>	<u>g</u>
...			

**Conclusion :**  
**L'installation neuve:**  
 est conforme aux prescriptions correspondantes<sup>(1)</sup> actuellement en vigueur et est techniquement sûre.  
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

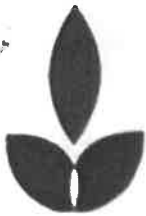
**La nouvelle partie de l'installation:**  
 est conforme aux prescriptions correspondantes<sup>(1)</sup> actuellement en vigueur et est techniquement sûre.  
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

**L'installation existante:**  
 est conforme aux prescriptions correspondantes<sup>(1)</sup> qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et est techniquement sûre.  
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date 13/5/2009

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle  
[Signature]



ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.

Je soussigné : Nom : Prénom : Représentant de l'entreprise : N° de T.V.A. : Rue : N° Boîte : N° Postal : Localité : Tel : Fax : (en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise : Adresse : Tel :)

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz Installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après dans l'immeuble situé à : Rue : N° Boîte : Etage : N° postal : Commune : marque compteur : N° du compteur : pour le compte de : Nom : Prénom : Rue : N° Boîte : N° Postal : Commune :

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Form with two columns: 'Réservé à l'installateur' and 'Réservé au GRD'. Includes checkboxes for 'oui' and 'non' and a field for 'n° d'habilitation'.

Date : Signature: Modèle 710628/9

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW). Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.

